



Taekwondo Club Feyzin

1 rue des bleuets 69320 Feyzin

tkd.feyzin@gmail.com

www.taekwondofeyzin.com

REGLEMENT INTERIEUR DU TAEKWONDO CLUB DE FEYZIN

L'adhésion au club implique une acceptation et le respect du présent règlement intérieur qu'il convient de lire attentivement et de garder tout au long de la saison sportive.

Toutes décisions du comité directeur devront être appliquées et respectées.

➤ ADHESION ET DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 1 : Les conditions d'adhésion au club

Pour adhérer à l'association ou pour un renouvellement, l'adhérent doit constituer un dossier qui se compose de :

- Une fiche d'inscription,
- Des photos,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du taekwondo et l'autorisation parentale pour les mineurs signés sur le passeport,
- Le règlement financier,
- La carte Feyzin ou le Pass' Région à jour,
- Signature du règlement intérieur,

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité et l'inscription ne sera pas effectuée.

Article 2 : Les tarifs

L'association applique des tarifs de cotisations différentes en fonction de l'âge et du nombre de pratiquants d'une même famille validé en assemblée générale.

Les cotisations doivent être réglées suivant les modalités mises en place par le Bureau.

Tout nouveau membre s'engage à verser, après les 3 cours d'essai, soit l'ensemble de son adhésion.

Aucun remboursement d'adhésion ne sera effectué pour quelque motif que ce soit (abandon, déménagement...)

Article 3 : L'adhésion

Elle comprend la souscription à **une licence fédérale** auprès de la FFTDA et si besoin **un passeport sportif** (valable 8 années). Ils sont obligatoires pour toute pratique du taekwondo et délivrés par le Club.

Le **Certificat médical** de la pratique du taekwondo doit être à jour sur le passeport ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs.

L'accès au cours pourra être refusé à toute personne n'ayant pas son passeport à jour avec le certificat médical signé.

Article 4 : La responsabilité des parents

Les parents sont priés de vérifier la présence de l'enseignant et de récupérer l'enfant à la sortie du Dojang (salle d'entraînement).

La responsabilité du club est engagée pendant la durée du cours uniquement.

Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs, que ce soit dans la rue, les vestiaires, ou tout autre endroit extérieur au Dojang.

Le club n'étant pas une garderie, nous vous demandons de respecter les heures de début de cours et de fin de cours afin de ne pas gêner le bon déroulement des entraînements.



Taekwondo Club Feyzin

1 rue des bleuets 69320 Feyzin

tkd.feyzin@gmail.com

www.taekwondofeyzin.com

Nous entraînons à la fois notre corps et notre esprit par la pratique du TAEKWONDO qui véhicule des valeurs éducatives ainsi que le respect de valeurs de vie en commun.

➤ REGLES DE LA PRATIQUE DU TAEKWONDO

Article 5 : La discipline au Dojang

Le taekwondo est un art martial. A ce titre :

- L'élève doit obéissance aux membres les plus anciens (saluer le maître, les enseignants, les plus gradés), se conformer aux instructions des enseignants,
- L'élève doit être courtois et vertueux, aider ceux qui débutent, être amicaux et coopératifs avec chacun,
- A chaque cours l'élève doit porter une tenue complète, propre et repassée sous peine d'exclusion,
- L'élève désirant faire de la compétition doit avoir son équipement complet protections, mitaines, pitaines,
- Les ongles doivent être coupés courts, le port de bijoux n'est pas autorisé pendant les entraînements,
- Les élèves doivent se montrer responsables d'eux-mêmes et des autres,
- L'élève doit se consacrer au développement et à la renommée du club,
- Les vestiaires ainsi que les toilettes doivent être maintenus dans un bon état de propreté,
- L'élève doit prendre soin du matériel appartenant à l'association et le ranger après utilisation dans le local mis à disposition,
- Les horaires de début des cours doivent être respectés,
- En cas de retards répétés des parents, l'enfant mineur peut être définitivement exclu du club.
- Il est interdit de fumer dans les locaux (cigarette électronique non autorisée).

Article 6 : L'inscription aux compétitions

L'enseignant est le seul référent pour la constitution et la validation de l'équipe de compétiteurs.

Chaque membre désirant participer aux compétitions doit obtenir son accord.

Une date limite des inscriptions et ses modalités financières seront fixées par le bureau avant la compétition. Passé ce délai, aucune inscription ne sera possible. Les membres doivent prendre toutes dispositions pour respecter cette date limite.

Article 7 : La relation adhérents – familles - association

Le club communiquera par mail, le site internet et sa page Facebook.

Les membres ou parents devront les consulter régulièrement pour avoir les informations.

Les familles peuvent rencontrer les enseignants et les dirigeants de l'association, pour évoquer toute question relative à la pratique de leur enfant.

Afin de ne pas perturber la qualité des entraînements les familles, les spectateurs, ne sont pas admis pendant les cours.

Je soussigné Mr/Mme
règlement intérieur du club Taekwondo Feyzin.

A

le

déclare avoir pris connaissance du

Signature des parents (pour les mineurs)